

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 juillet. — Les journaux réformistes regardent la défaite du parti tory dans la chambre des communes comme complète par le rejet de l'amendement de sir Robert Peel, jeudi dernier; ils pensent que les pairs laisseront le bill de l'église irlandaise, et celui des corporations municipales procéder dans la chambre haute, jusqu'aux discussions en comité, pour ne pas, par un rejet direct, se mettre en opposition avec les communes, mais qu'ils tâcheront lors de tronquer l'une et l'autre de ces mesures. Les journaux soulèvent la question. Qu'est-ce que le roi fera, si ces deux bills, tels qu'ils sont présentés par les ministres et adoptés par les communes, ne sont pas acceptés par les pairs? et ils sont d'avis qu'il faudrait mieux avoir recours à une nouvelle fourée de pairs, que rappeler dans le cabinet le ministère tory.

— Dans la séance de vendredi de la chambre des communes, lord J. Russell a annoncé que le gouvernement s'occupe de la rédaction d'un bill relatif aux dîmes qui sera présenté au parlement, au commencement de la session prochaine.

Par suite d'une interpellation, lord Morpeth a dit, que le ministère avait institué une enquête dans la détresse qui règne dans le comté Mayo, Irlande, à l'effet de venir efficacement au secours des malheureux habitans de ce comté.

— Dans le régiment de lanciers pour le service de la reine d'Espagne, plusieurs officiers et soldats colonais se sont enrôlés, et formeront un détachement séparé. Chacun d'eux a reçu du comité poonais 8 liv. sterl. (200 fr.), à condition de renoncer tout secours ultérieur. Il s'agit aussi de former un régiment de hussards, aussitôt que celui de lanciers sera au complet.

FRANCE.

Paris, le 27 juillet. — Les fêtes de notre gloire anniversaire ont commencé aux Champs-Élysées, dès hier 26. Les restaurants en plein air, les cabarets, les cafés, les salles de concert et de bal étaient remplis de monde, et les danses se sont prolongées assez avant dans la nuit.

— Ce matin, tandis que le programme officiel recevait un commencement d'exécution et que des offices funèbres se célébraient dans toutes les églises, ainsi que dans les temples et synagogues, le peuple se portait en foule, comme il le fait chaque année, aux tombes des morts des trois journées, et les décorait de couronnes d'immortelles, de crêpes et de drapeaux.

— Dans la dernière affaire du général Trezel et Abdel-Kader, les arabes ont combattu avec un acharnement que plusieurs cavaliers des tribus sont précipités sur les tirailleurs français et les ont saisis par les buffleteries pour les faire prisonniers. Les luttes de corps à corps ont été nombreuses. La majorité des arabes était néanmoins armée de longs fusils et de yatagans; on remarquait aussi quelques armes à la française, même des bayonnettes en poignard, mais surtout des pistolets de fabrique anglaise.

— Le 24, à Bordeaux; le thermomètre s'est élevé à 31 degrés de Réaumur.

— Il serait difficile de peindre l'effet produit hier à la cour des pairs par le discours de M. l'abbé Girod plaidant pour son frère et pupille. M. l'abbé Girod est un jeune prêtre d'environ trente ans, à la tenue modeste. Il ne s'est point présenté en habit ecclésiastique, sa parole a toujours été simple et touchante, il a discuté admirablement toutes les charges de la cause, et quoiqu'il ait été précédé, il n'a pas laissé échapper une seule circonstance sans examen.

M. le président Pasquier et la pairie en masse ont été visiblement émus par cette éloquence du cœur que rehaussait le caractère religieux dont le défenseur était revêtu.

Il est fâcheux qu'il ait cru devoir s'abstenir des réflexions qu'il allait présenter à la fin de son discours sur les doctrines dangereuses dont la jeunesse actuelle est imbuë. Nous sommes persuadés que M. l'abbé Girod en aurait parlé non pas en mystique prédicateur qui ne sait pas se mettre à la portée de son siècle, mais en homme qui connaît la plaie sociale et les remèdes qu'il faudrait y appliquer.

M. Girod a obtenu à la cour des pairs un succès inouï peut-être dans les fastes judiciaires, car il n'y avait pas là de femmes, et cependant on a vu des larmes couler de tous les yeux, même dans la tribune des journalistes.

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Un événement unique, peut-être, dans les fastes du choléra, pendant bien riche en bizarreries, a eu lieu à Aix, le 16 de ce mois, dans la caserne de la Porte d'Italie, occupée par le 12^e de ligne. Voici ce que des personnes dignes de foi nous ont raconté. Vers les 7 heures et 1/2 du matin, le colonel, le lieutenant-colonel et le chirurgien-major du régiment faisaient la visite de ce quartier. Ils étaient dans le rez-de-chaussée, lorsqu'on vint les prévenir qu'un voltigeur venait d'être atteint violemment du choléra dans une chambre du deuxième étage, ils y montent aussitôt, mais à peine sont-ils entrés que plusieurs autres militaires sont atteints, et tombent frappés d'asphyxie. En moins de dix minutes 21 hommes bien portans, quelques instans auparavant, étaient privés de connaissance. Dans ce moment une voix s'écrie : *Fermez les croisées!* Les croisées qui étaient ouvertes sont fermées, et depuis ce moment aucune nouvelle victime n'est frappée. Ces 21 soldats ont été immédiatement transportés à l'hôpital; 9 sont morts dans la journée, et 5 ont succombé le lendemain. Le lieutenant-colonel s'est alité au sortir du quartier. Il est mort le 18 au matin. Le colonel et le chirurgien major ont été indisposés; ils le sont encore; mais leur état n'est pas alarmant. La *Gazette du Midi* a été mal informée en annonçant la mort du second.

« Le lieutenant général comte de Damremont, qui s'était rendu à Aix le 17 avec MM. le général Garavaque et l'intendant militaire, a ordonné de faire un rapport détaillé de cet événement qui mérite de fixer l'attention des médecins et des physiiciens. D'après les ordres du lieutenant-général, la caserne de la Porte d'Italie a été évacuée.

La cour des pairs a entendu hier la défense de plusieurs accusés qui ont enfin consenti à repousser les charges qui pèsent sur eux; ensuite la parole a été donnée au procureur-général, et celui-ci, sans répliquer ni discuter de nouveau les faits, s'est borné à la lecture du réquisitoire suivant :

« Nous procureur-général du roi ;
« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'un attentat ayant pour but de changer le gouvernement en excitant la guerre civile, a été commencé les 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 avril 1834; en ce qui touche les accusés Girard (Antoine), Ravachol, Bertholat, Cochet, Corréa et Marcadier ;

« Attendu qu'il ne paraît pas suffisamment établi qu'ils se sont rendus coupables ou complices de l'attentat ci-dessus spécifié, déclarons nous en rapporter à la prudence de la cour.

« En ce qui touche les accusés Morel, Lagrange, Tourrès, Laporte, Lange, Villiard, Bille, Boyet,

Châtaignier, Jullien, Mercier, Gayet, Genetz, Poulard, Carrier, Thion, Reverchon, Drigeard, Desgarniers, Girod, Girard (Auguste), Raggio, Lafond-Desvoyeur, Chagny, Buttat, Ratiné, Charmy, Chery, Cochot, Charles, Rockzinsky, Mazoye, Mari-gné, Didier, Roux, Pradel, Blanc, Despinasse, Robely, Mollard, Lefebvre, Dibier, Margot, Huguet, Guichard, Catin et Adam ;

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, la preuve qu'ils se sont rendus coupables de l'attentat ci-dessus spécifié. En ce qui touche les accusés Beaune, Martin, Hugon, Albert ;

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats qu'ils se sont rendus coupables dudit attentat, etc., etc. En ce qui touche les accusés Caussidière père, et Arnault ;

« Attendu qu'il résulte des débats, la preuve qu'ils se sont rendus complices, etc., etc. ;

« Attendu que les crimes ci-dessus spécifiés sont prévus par les art. 59, 60, 87, 88, 89, du Code pénal et 1^{er} de la loi du 17 mai 1819; requérons qu'il plaise à la Cour déclarer les accusés ci-dessus dénommés, chacun en ce qui le concerne, coupables desdits crimes, soit comme auteurs soit comme complices. Requérons également qu'il plaise à la Cour appliquer auxdits accusés les peines portées par les articles sus-énoncés. Déclarant nous en rapporter à la haute sagesse de la Cour pour faire droit aux réquisitoires qui précèdent, et pour tempérer les peines, si elle le juge convenable : » M. Martin (du Nord) requiert en outre contre les sieurs Lornage, Siron et Toulouzain, témoins qui ne se sont pas présentés, quoiqu'ils aient été dûment appelés, les peines prévues par la loi.

La cour s'est retirée après avoir donné acte de ce réquisitoire, qui a été signifié pendant la suspension de l'audience aux accusés récalcitrans.

L'audience a été reprise, et après quelques observations faites par des accusés, les débats ont été clos et déclarés terminés par le président.

La Cour entrera en délibération jeudi prochain, et on présume qu'elle ne rendra pas son arrêt avant le 10 ou le 12 août.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 21 juillet :

« La bataille du 16 juillet est l'événement le plus important qui se soit passé dans le nord de l'Espagne, depuis le commencement de la guerre civile. C'est la première fois que des forces aussi nombreuses se sont rencontrées, non pas comme auparavant pour se séparer après de légères escarmouches, ni pour se mettre à l'abri derrière des retranchemens, mais pour se livrer enfin une bataille en rase campagne.

Les rapports détaillés sur ce combat, adressés à M. le général Harispe, et contenus dans les lettres particulières portent en substance :

« Après avoir rangé les troupes en ordre de bataille, et prescrit les mouvemens à exécuter. Moreno donna l'ordre à sa cavalerie, composée de quatre escadrons, de charger de droite et de gauche les ailes de l'armée de Christine, au moment où quatre bataillons du Guipuzcoa, à la tête de l'infanterie carliste, marchaient en colonne serrée contre le centre des troupes de la reine. Le colonel carliste Eyavalar fut chargé du commandement des escadrons. D'abord son attaque paraissait réussir; l'infanterie carliste, enhardie par la marche rapide de ses escadrons, avança rapidement elle-même, et semblait mettre les troupes de la reine dans une position critique. Mais tout à coup un mouvement ordonné par Cordova, et exécuté avec la vitesse de l'éclair, changea tout. Sur l'ordre de Cordova, le général Lopez, avec sa cavalerie, entra impétueusement dans les rangs

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1793,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui nous rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

carlistes et occupa les quatre bataillons avancés ; l'un de ces bataillons, composé de prisonniers et de déserteurs christinos, mit bas les armes ; les autres furent bien vite attaqués, pris ou tués. Le colonel Eyavalar, ne se croyant pas de force à lutter avec Lopez, se retira sur Manero ; cette fuite de la cavalerie carliste mit le général Lopez à même de diriger une attaque contre l'artillerie carliste, appuyée sur l'église de Mendigoria ; par suite de ce mouvement et de l'approche de l'infanterie de la reine, dix bataillons carlistes, adossés sur Mendigoria, rompirent leurs rangs, et le combat était dès lors décidé en faveur de la cause nationale.

À 5 heures du soir, les carlistes étaient en pleine retraite. Lopez et Gurrea les poursuivaient et faisaient un grand carnage dans leurs rangs ; Cordova, avec le gros de son corps d'armée, entra dans Mendigoria. La cavalerie avait ordre de ne pas pousser les poursuites trop loin ; ce qui, à cause du terrain, aurait été dangereux. Cordova lui-même, si brillant dans ce combat n'a pas cru devoir se compromettre par une marche inutile, où ses troupes fatiguées auraient pu être harcelées par l'ennemi, sans pouvoir les forcer à continuer le combat.

Par suite de cette déroute, don Carlos s'est retiré avec le régiment de guides à Arbeiza ; le reste de son armée, dans le plus pitoyable état, l'y a rejoint le 18. Cette armée a emporté avec elle une partie des blessés, entre autres Sagastibelza et Villaréal, deux de leurs principaux chefs ; mais on a dû les laisser en route, sous la garde d'un bataillon de l'Alava.

Il vient d'arriver des lettres de Madrid du 21. Elles annoncent que les habitans de cette capitale demandent le retour de la reine et la réunion des cortès. Au départ des courriers, la fermentation était extrême.

De la frontière, le 21 juillet. — Les généraux Cordova, Lopez, Oraa et Espartero, à la tête d'environ 10,000 hommes et 900 chevaux, s'avancèrent vers le village de Mendigoria où se trouvait la plus grande partie des forces carlistes sous les ordres du général Moreno. L'attaque commença au pont de Mendigoria ; plusieurs bataillons carlistes en défendirent le passage et soutinrent le combat assez longtemps ; mais accablés par le nombre, tant sur leur front que sur leur derrière, et une colonne débouchant du côté de Barraga (petit village situé sur la rive gauche de l'Arga), la confusion se mit dans leurs rangs, et ils perdirent beaucoup de monde. Beaucoup périrent en voulant traverser la rivière à la nage. Sagastibelza lui-même, blessé au poignet, n'est parvenu à se sauver qu'après les plus grands efforts. Presque tous les officiers de son bataillon ont été tués ou blessés en défendant le pont.

On élève la perte des carlistes à 1500 hommes tués ou blessés ; plus, 600 prisonniers, que les christinos ont conduits à Pampelune.

Un chef de la cavalerie carliste, accusé de trahison, a été massacré par les siens sur le champ de bataille. Le général Moreno a passé pour mort, à cause de son absence pendant l'action.

Le 17, don Carlos était à Estella avec toutes ses forces.

Le 18, les christinos occupaient les environs de Pampelune, au nombre de 20 à 25,000 hommes. Ils attendaient de Vittoria une nouvelle colonne de 8 à 10,000 hommes, qui vient se joindre à l'armée d'opérations.

On assure que, dans l'après-midi, don Carlos a manqué d'être pris par la cavalerie du général Lopez.

Il paraît certain que les troupes de la reine ne tarderont pas à parcourir de nouveau le Bastan ; car plusieurs familles carlistes commencent déjà à se rapprocher de notre frontière, pour être à même de se sauver.

Il règne une grande mésintelligence parmi les chefs des rebelles. L'insubordination commence aussi à se montrer chez les soldats.

Les lettres d'Estella portent que, par suite de la blessure que Sagastibelza a reçue au poignet droit dans l'affaire du 16, on a été obligé de lui faire l'amputation.

Le 17, don Carlos entendit la messe à Estella ; mais, dans l'après-midi, les troupes de la reine

s'étant portées sur ce point, tous les carlistes qui s'y trouvaient, plusieurs officiers qui étaient à l'hôpital, et une grande partie des habitans d'Estella prirent la fuite dans la direction de Piedra Millera et Asarta. Dans le combat du 16, la cavalerie carliste a vivement soutenu la retraite, et sans la bravoure avec laquelle elle a tenu en échec les christinos, la perte des insurgés aurait probablement été doublée.

À la date du 19, don Carlos se trouvait à Arbeiza, petit village aux environs d'Estella.

S'il faut en croire des lettres de Tolosa, une affaire ne peut tarder à avoir lieu. Jaurégui est aux environs de cette ville avec sa colonne ; il doit être au premier jour renforcé par les bataillons anglais arrivés de St. Sébastien.

— On écrit Bayonne, 22 juillet :

« Les nouvelles de la guerre deviennent de jour en jour plus favorables à l'armée de la reine. Il en était bien temps, et la défense de Bilbao a été une espèce de crise après une longue maladie. Le moral de l'armée s'est remonté de lui-même, et son chef intérimaire, le général Cordova, s'efforce de mettre à profit ses belles dispositions. Chaque parti raconte à son avantage l'affaire de Mendigoria ; mais dans ma conscience, je crois qu'elle a été favorable aux christinos. Si l'argent ne leur manque pas, le mois d'août pourrait voir les carlistes serrés dans leurs montagnes comme l'année dernière. Mais il faut tout craindre d'un ministère plus jaloux de la gloire des autres que de l'avantage réel de la nation.

« Valdès n'était point mort, comme on l'avait dit. Il est arrivé à Madrid après avoir éprouvé des mortifications répétées, soit à Burgos, soit à Valladolid, où on lui a donné des charivaris de tragala qui n'ont pas dû lui plaire ; enfin on lui a donné le choix de son quartier, et il se retire à Valence.

« Les Anglais continuent à boire à St. Sébastien, mais ils trouvent encore quelques momens lucides pour faire apprendre l'exercice aux soldats, qui en sont pour la plupart au demi tour à droite et à gauche. En vérité, jusqu'à présent c'est pitoyable.

« Le consul anglais vient de faire un voyage mystérieux qui fait beaucoup jaser nos politiques, mais il me semble impossible qu'il puisse avoir une haute portée. Rien de sérieux ne peut se traiter hors du centre du gouvernement, et M. de Villers est à Madrid. »

— Le général Saarsfield a refusé le commandement de l'armée du Nord.

Voilà ce que le *Mémorial Bordelais* publie comme un fait certain, au moment où l'on annonçait à Madrid, comme un simple bruit, il est vrai, qu'il avait accepté.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 JUILLET.

M. le comte de Latour-Maubourg est parti ce matin ; son absence sera de quelques semaines.

— Le général Hurel est parti ce matin, accompagné de deux aides de camp, pour le camp de Beverloo.

— A la demande de M. le chargé d'affaires d'Autriche, et après en avoir reçu l'assurance d'une parfaite réciprocité, le ministre de l'intérieur vient de modifier, à l'égard des sujets autrichiens qui se rendent en Belgique, les dispositions des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la circulaire du 30 octobre 1833, relative aux étrangers qui arrivent et voyagent dans le royaume. Les sujets autrichiens seront désormais dispensés de l'obligation d'échanger leurs passeports à l'extérieur aux frontières, et pourront circuler dans toute l'étendue de la Belgique, à l'aide de passeports autrichiens à l'étranger, qu'ils seront seulement tenus de présenter au visa des autorités locales des villes et communes limitrophes, à leur entrée dans le royaume.

— Le *Moniteur* publie un arrêté portant que l'année académique de 1834-1835 sera close, dans les trois universités du royaume, le 15 du mois d'août prochain et que la réouverture des cours sera ultérieurement fixée.

— Nous apprenons que le célèbre Bellangé, peintre du duc d'Orléans, est venu en Belgique pour

étudier les positions de Fleurus, où s'est livrée la bataille dont le tableau lui a été commandé pour le musée de Versailles. M. Bellangé profite de cette occasion pour visiter les musées les plus curieux de la Belgique.

— Hier, des malheurs affligeans ont eu lieu sur la route de Louvain, près de la Montagne de Fer. Un cheval d'une diligence s'étant abattu, le cocher est tombé de la banquette, a eu le bras cassé, a été grièvement blessé à la tête par la roue de la voiture ; un individu, assis sur l'impériale, en sauté, a eu la cuisse cassée en deux endroits et la voiture lui a passé sur le pied de l'autre jambe. Le cheval est mort.

— On assure que S. M., appréciant les sacrifices que fait la Société Verwiétoise pour l'amélioration des races de chevaux en Belgique, vient de décider qu'il lui serait donné en son nom, à titre d'encouragement, un vase en argent pareil à celui en vermeil gagné par lord Seymour.

— La comtesse de Mensdorf, qui est morte le 9 de ce mois à Mayence, et pour laquelle la cour a pris le deuil, était la fille aînée du dernier duc de Saxe-Cobourg et la sœur du duc régnant, du roi des Belges et de la duchesse de Kent. S. A. S. avait contracté mariage, le 24 février 1804, avec le comte Eiminann de Mensdorf, feld-maréchal au service d'Autriche, lieutenant-gouverneur de la forteresse de Mayence.

— La brigade de Bruxelles, par les soins du maréchal-des-logis chef, Larose, aidé des gendarmes Deharsée et Simonet, de cette résidence, ont arrêté avant-hier, 27 courant, vers 7 heures du soir, les nommés Van Tilburg, âgé de 68 ans, et Vanderstickel, âgé de 62 ans ; le premier, né à Middeburg (Hollande), et le deuxième né et domicilié à Bruxelles. Ces deux individus ont été saisis en flagrant délit, mettant en circulation de fausses pièces de monnaies d'un franc et d'un demi franc au millésime de 1825, effigie de Charles X, et millésime de 1810, effigie de Napoléon. Van Tilburg était nanti, lors de son arrestation, de dix pièces faussées de un franc et de quatre d'un demi franc. Ils ont été remis immédiatement entre les mains de M. le procureur du roi qui a ordonné de suite leur incarceration. Tous deux ont déjà été repris de justice.

Hier, à quatre heures du matin, la gendarmerie, accompagnée d'un des substituts du procureur du roi, s'est rendue au domicile de Van Tilburg, aux Marolles, section 1^{re}, pour y faire une visite domiciliaire. Une partie des objets servant à la fabrication, a été trouvée. Ces objets consistent : en un réchaud, différentes pinces, limes, pierre ponce, cire ou mastic pour faire les moules, le creuset servant pour l'alliage, quelques morceaux d'alliage, etc. Le tout a été saisi et déposé au greffe comme pièces de conviction.

— Un hommage direct va être rendu à Gand à la mémoire de Ruwart, Jacques van Artevelde ; un immense balcon en fer, vrai chef-d'œuvre de ciselure, vient d'être placé au premier étage, et dans toute l'étendue en largeur, de la maison qu'il occupait, place de la Calandre ; M. J. Van Ooteghem, qui vient de faire construire à neuf toute la partie de la façade qui donnait sur cette place et qui d'ailleurs n'était déjà plus celle de la maison du XIV^e siècle, se propose d'y consacrer la mémoire de notre grand concitoyen, en y plaçant une inscription votive et expiatoire en quelque sorte ; des deux côtés de cette inscription seront dit-on, ciselés les écussons de sa noble famille, et celle de Beverhuize, une des plus illustres de Flandre à laquelle appartenait l'épouse de Jacques des faisceaux consulaires, comme emblème de la dignité directoriale de Ruwart et d'autres attributs allégoriques, embellissent déjà cette belle devanture de la façade. (*Message*)

— M. Jeering, inventeur des aérostats destinés à équiper le poids des chariots, a écrit pour réfuter la lettre de M. Jobard, concernant cette invention. Sans s'attacher à combattre les arguments de M. Jobard, qui, dit-il, traite à tort de mystification son procédé, au courant duquel il ne l'a pas mis, cet ingénieur se borne à citer le fait qu'aux mines de Crownhill, dans le Devonshire, 150 anémogonnes (tel est le nom qu'il donne à ses machines) sont en activité.

On lit dans l'Observateur du Hainaut :

Sir Philips Jeering vient de quitter Mons, pour se rendre dans le midi de la France, où il mettra son procédé à exécution. Plusieurs riches capitalistes et industriels de Mons, ayant témoigné le désir de se mettre en rapport avec lui pour l'exploitation de sa découverte, nous croyons utile de faire connaître que sir Philips a, avant son départ, pris des arrangements définitifs, pour la cession de son invention, avec un ingénieur très connu parmi nous pour le zèle qu'il apporte à doter sa patrie de tous les perfectionnements et découvertes qui se font en pays étranger. Cet ingénieur a fait au gouvernement la demande d'un brevet d'importation; c'est donc à lui seul que doivent actuellement s'adresser ceux qui désirent participer à cette entreprise.

L'Académie royale de médecine de Paris, vient nommer contrairement à ses usages et par exception honorable, M. Quetelet membre correspondant. En même temps le directeur de l'Observatoire de Bruxelles recevait les diplômes de correspondant de l'Académie royale de Lisbonne et de la célèbre Société royale d'Edimbourg.

LIEGE, LE 28 JUILLET.

La question du déficit est de nouveau agitée dans plusieurs journaux. Quant au Moniteur, il continue à soutenir avec le plus imperturbable sang-froid qu'il n'y a point de déficit; mais simple déplacement de recettes: sa thèse est toujours: les droits qui auraient dû être perçus en 1835, ont été versés dans les caisses de l'état au mois de décembre 1834, à l'effet d'éviter le paiement des centimes additionnels.

L'Union fait les mêmes raisonnemens que le Moniteur.

Nous croyons cependant avoir démontré par des chiffres qu'il n'y avait point eu d'excédent de recettes dans la dernière moitié de 1834, où se trouve ce mois de décembre si productif, comparée à la première moitié de la même année. Voici les chiffres:

Table with 2 columns: Semestre and Amount. 1st semestre 1834: 27,149,545 f. 57; 2nd idem: 26,596,627 f. 97.

Différence en moins, 552,917 f. 60. Ainsi, bien loin de présenter un million en plus, c'est un déficit que constate la comparaison de deux moitiés de l'année 1834.

Nous avons déjà dit que les recettes des 1er semestre sont toujours un peu plus fortes que celles des seconds; mais cette différence ne va guère au-delà de plus de 150,000 ou 200,000 fr.— Nous avons dans notre premier article développé cette démonstration.

Faisons un autre rapprochement: les recettes du dernier semestre de 1833 montent à 26,519,405 francs. Si les assertions du ministre sont vraies, les recettes du semestre correspondant en 1834, auraient donc dû présenter une somme égale, plus ce million perçu anticipativement suivant le Moniteur. Or, les recettes de 1834 ne montent qu'à 26,596,627 fr. 77, c'est-à-dire qu'elles n'excèdent les recettes du 2e semestre de 1833 que de 77,222 fr. 77. Il y a loin de là à un million d'excédant.

Si l'on se rappelle à présent que de semestre en semestre, on signalait une augmentation dans les revenus publics, on pourra juger de l'énormité du déficit réel.

Ce sont là des chiffres et des raisonnemens dont il est impossible, nous paraît-il, de contester l'exactitude et la justesse. Malgré cela, M. d'Huart n'en voudra pas avoir le démenti, et vous verrez que le Moniteur soutiendra toujours que le million a été perçu. Espérons que la chambre y verra plus clair que M. d'Huart et que la réputation financière de cet habile ministre, ne lui fera point prendre le change sur la véritable situation du trésor public.

Nous avons souvent parlé de l'étonnante prospérité industrielle de l'arrondissement de Charleroy depuis la révolution. Nous trouvons dans le Mémoire de la Sambre les détails suivans qui viennent à l'appui des précédens rapports:

En 1823, il existait dix verreries en activité dans l'arrondissement de Charleroy: 4 à Jumet,

2 à Lodelinsart et 4 dans le faubourg de cette ville; elles marchaient pendant une grande partie de l'année avec 66 creusets, et produisaient au commerce 8,056 caisses de verre commun, 40 caisses verre demi-blanc et 1,996,600 bouteilles annuellement. Elles consommaient 194,540 myriagrammes de grésil; 17,968 myriagrammes croutes de sel; 1,580 myriagrammes de bleu d'azur; 228 myriagrammes de maganèse; 3,987 myriagrammes de salins; 266,000 myriagrammes de terre à creusets; 332,000 de cendres; 31,000 myriagrammes de sables; 4,300 stères de bois; 875,020 kil. de houille, et dépensaient pour l'achat des bois servant aux caisses d'expédition et leur confection 20,050 fr. Elles employaient pour leur service ordinaire 406 ouvriers et 49 chevaux. En 1829 on comptait 23 verreries en activité. Elles livraient au commerce 8,856 caisses de verre commun, 10,900 caisses de verre demi-blanc et 4,326,600 bouteilles; la caisse de verre commun de 120 feuilles coûtait alors 68 francs la caisse de verre demi-blanc 89 francs les 100 bouteilles 12 fr. 60, elles mettaient donc en circulation 2,174,459 francs 60. En 1833, le nombre de verreries avait encore augmenté, avenues au nombre de 32, elles fournissaient à la consommation 8,000 caisses de verre commun à 60 francs; 25,100 caisses de verre demi-blanc à 75 francs et 6,186,600 bouteilles à 13 francs prix moyen, ou une valeur totale de 3,226,758 francs. Il existe actuellement 37 verreries, 12 à Jumet, une à Gosselies, 8 à Lodelinsart, une à Couillet, 4 à Morlanwez, une à Seneffe, une à Montigny-sur-Sambre et 10 dans le faubourg de Charleroy. Elles travaillent sans interruption avec 226 creusets. Elles ont fabriqué en 1834, pour 3,250,500 francs, savoir: 7,500 caisses de verre commun à 60 francs, 26,000 caisses de verre demi-blanc à 75 francs et 6,300,000 bouteilles à 13 fr. 50 cent.

On écrit d'Alost: « La graine de houblon, si aucun étranger ne vient en hausser les prix, est à florins 17 1/2 ou 17 3/4, que l'huile s'y est vendue 63 florins. Les tourteaux de navette (11 livres) 80 fl. La graine de lin: on n'a encore rien vendu qui fasse prix. Le lin est abondant, et il y a beaucoup de demandes. Les seigles et autres grains coupés ne paraissent pas donner surabondance, mais la paille est abondante. La sécheresse nuit à tous les produits. La plante du houblon ne vient pas avantageusement; on le vend au marché de 30 à 32 florins les 50 kilos. »

On mande d'Anvers: On annonce enfin l'arrivée de M. Brochot pour prendre la direction de notre théâtre.

Il paraît cependant que la régence n'a pas grande confiance dans ce personnage mystérieux, car on nous assure qu'une personne attachée au théâtre part mercredi pour Paris, pour aviser aux moyens de former une troupe.

Nous ferons la remarque que les circonstances dans lesquelles se trouve, le midi de la France et spécialement les villes de Marseille, Nîmes, Montpellier, etc., rendront probablement facile la formation d'une bonne troupe pour Anvers.

D'un autre côté, le théâtre des Variétés ressuscite; le procès paraît anéanti; les travaux exigés par la régence seront terminés pour le 20 août et nous tenons de M. Belfort lui-même qu'il fera vers cette époque l'ouverture de ce théâtre.

On lit dans le Courrier de la Meuse:

Depuis plusieurs années, écrit-on de Belle, on n'a pas aperçu dans nos environs autant de loups qu'à présent, ils sont venus ici apparemment du pays de la Eiffel et augmentent toujours en nombre. Il n'y a pas longtemps que le soir entre neuf et dix heures, pendant que le berger était aller souper, ils fondirent dans un parc de brebis établi aux champs près de Belle et appartenant à M. de Brewer. A l'aboiement continuel du chien enchaîné, deux paysans, qui traversaient le chemin de Charoi non loin de là, sont accourus et ont chassé plusieurs loups (ils prétendent en avoir vu cinq) et ils ont attendu le berger qui ne tarda pas à venir. Le berger trouva 11 brebis égorgées, plus de 50 plus ou moins blessées et tout le troupeau dispersé. A en juger par les blessures du chien, celui-ci, quoique enchaîné, avait eu un combat opiniâtre à soutenir contre un loup.

On lit dans la Gazette politique de Munich:

Nous apprenons de source authentique que le prince royal de Bavière jouit dans son voyage de Hongrie d'une santé parfaite et qu'au départ en ces nouvelles, le 1er juillet, il allait assister à une grande chasse.

Le chef-lieu de la troisième direction d'administration militaire étant de nouveau fixé à Liège, c'est désormais sur les mandats à délivrer par M. l'intendant militaire, Beunen, que seront payés les officiers sans troupes, les militaires qui reçoivent encore la pension pour compte du ministère de la guerre, et généralement toutes les fournitures de subsistances et d'effets d'habillement faites aux corps qui se trouvent dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté des sciences.

MM. Benoît Joseph Deroite, d'Ortho, et Guillaume Joseph Rouma, de Spa, subiront l'examen de candidat le 31 courant, à 4 et 5 heures.

COMMISSION D'EXAMENS.

MM. Louis Joseph Heuse, de Louveigné, et Jules Geofroy, de Liège, subiront l'examen en philosophie le 1er août à 4 et 5 heures.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, rappellent aux habitans les dispositions des articles 20, 21, 22 et 23 de l'arrêté royal du 21 mars 1815 CONCERNANT LA VENTE DE LA Poudre à tirer et des objets de feu d'artifice. Ces articles sont transcrits ci-après.

Ils croient devoir prévenir les débitans non patentés de ce chef, que la police a reçu des ordres pour la poursuite immédiate de toute contravention aux articles susdits.

A l'hôtel-de-ville, le 24 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège le secrétaire, DEMANY.

Art. 20. Les marchands et boutiquiers dans les villes ou villages, qui voudront débiter de la poudre à tirer ou des artifices, ne pourront faire ce négoce sans qu'il en soit fait mention dans leur patente à peine d'une amende de mille francs, les artificiers et débitans de poudre seront soumis à des visites que l'autorité civile ou judiciaire pourra faire en tout tems dans leurs boutiques, greniers, magasins et ateliers à l'effet de s'assurer si les dispositions des art. 21 et 22 sont observées, quiconque se sera opposé à pareille visite sera condamné à une amende de mille francs.

Art. 21. Les marchands, boutiquiers, détaillans et artificiers ne pourront avoir dans leurs boutiques et dans les places au rez-de-chaussée de leur maison qu'une quantité de 25 kilogrammes de poudre à tirer ou d'artifices, et seront tenus de garder le restant de leur provision dans les greniers de leurs maisons et de leurs magasins; il ne pourra y avoir ni feu ni lumière dans les places où l'on conserve de la poudre à tirer et des artifices, ni mêmes des tuyaux de cheminées dans lesquelles on fait du feu à peine d'une amende de mille francs pour chaque contravention.

Art. 22. Les marchands, boutiquiers, détaillans et artificiers ne pourront avoir dans une même maison ou magasin que la quantité de 75 kilogrammes de poudre à tirer ou d'artifices, à peine d'une amende de 1000 francs et de la confiscation de toute leur provision pour chaque contravention.

Art. 23. Les artificiers ne pourront avoir des ateliers que dans des places situées à une distance convenable des villes ou villages, qui leur seront assignés par l'autorité locale à peine d'une amende de mille francs pour chaque contravention.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication, le jeudi 6 août prochain, à midi, les TRAVAUX à exécuter pour le remplacement de CROISEES à la caserne de Saint-Laurent. On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

Les personnes qui pourraient donner en location un local bâti d'une certaine étendue, propre à l'établissement temporaire d'une institution d'instruction publique, situé par conséquent dans la ville ou à l'entrée de l'un des faubourgs, sont priées de s'adresser au secrétariat de la régence, à l'hôtel de ville. Liège, le 28 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 juillet.

Naisances: 2 garçons, 3 filles. Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Léonard Cambresier, âgé de 78 ans, charon, faubourg d'Armercéeur, veuf d'Anne Simonis. — Pierre Jos. Ferrer, âgé de 68 ans, cuisinier, place St. Jean, veuf de Marie Elzabeth Deprès. — Marie Cath. Honard, âgée de 57 ans, marchande, Ferenstée.

mes de propreté et de pa-

modeste boulianger dans une ville toute occupée par les manuels, et où les études passaient alors pour de luxe que les fabriciens eux-mêmes se permettaient de ne pas garder de faire donner à son fils une

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1830,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui nous rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)
A L'OCCASION DE LA FÊTE,
 Dimanche, 26 JUILLET, HARMONIE à six heures, BAL à 8 1/2.
 Lundi 27, HARMONIE à six heures; à neuf, FEU D'ARTIFICE de la composition de Ruggieri, artificier de la Société.
 Jeudi 30, HARMONIE à six heures, suivi d'une tombola; il y aura 16 lots heureux, d'une valeur totale de 800 fr., et de plus 16 lots malheureux.
 Dès dimanche, des billets pour la tombola au prix de 50 centimes seront à la disposition des secrétaires chez le concierge de la société.
 Il n'en sera plus distribué jeudi après 7 heures. 966

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)
 La commission informe les sociétaires qui ont pris des numéros pour la Tombola du JEUDI 30 JUILLET, que les lots seront délivrés séance tenante sur la présentation des billets et que ceux qui ne seront pas réclamés à l'instant du tirage, resteront à la Société pour faire partie d'une autre Tombola.
 Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES D'OIES à MA CAMPAGNE, faubourg Ste. Walburge. 6

LE SIEUR P. L. J. DELAITE,
INSTITUTEUR PRIMAIRE,
 RUE ST. HUBERT, n° 593,
 A l'honneur d'annoncer au public que la RENTRÉE de ses CLASSES aura lieu le 3 août prochain. 5

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.
FAILLITE DE JOSEPH DEPATOU-LIRKET,
CI-DEVANT NÉGOCIANT A LIÈGE.
 Le soussigné Pierre Joseph REULEAUX, syndic provisoire à la susdite faillite, invite les créanciers ou leurs fondés de pouvoirs à se réunir le 10 août, aux neuf heures du matin, au local du tribunal de commerce à Liège à l'effet de procéder à la vérification des créances.
 Les créanciers doivent être informés que par jugement du 23 courant, le tribunal de commerce a débouté Jh. Depatoul-Firket de son opposition au jugement qui le déclare en état de faillite.
 Liège, le 28 juillet 1835.
 P. Jh. REULEAUX, avocat. 4

VENTE
DE
PIÈCES DE TERRE,
Situées en DROIXHE et sur ERNOUMONT.
commune de Grivegnée.
 LUNDI, 3 AOUT 1835, à dix heures du matin, M^e LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, n° 4002, les IMMEUBLES dont le détail suit:
 1^{er} Lot. — Une pièce de terre contenant huit verges grandes, située à la Basse Droixhe, joignant à M. Gaspar Thomas, François Lemarié et autres.
 2^e Lot. — Une idem de la contenance de onze verges grandes, située sur Ernoumont, aboutissant à Nicolas Rasquinet, la V^e Lambert Declaye et autres.
 3^e Lot. — Une idem d'une contenance de six verges grandes, sise sur Ernoumont, tenant à Joseph Declaye, et aux veuves Lambert et André Declaye.
 4^e Lot. — Une idem de trois verges grandes au même endroit, joignant à Lambert Deflandre, Joseph Declaye et autres.
 S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions de la vente. 947

VENTE AUX ENCHERES
DE DEUX PARCELLES DE VIGNOBLE,
SITUÉES FAUBOURG VIVEGNIS.
 Vendredi 31 juillet 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire LAMBINON, à ce commis, à la VENTE au plus offrant des IMMEUBLES suivants:
Premier Lot.
 Deux VERGES grandes dix petites de vignoble, situé faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à Jean et Guillaume Lepape.
Deuxième Lot.
 Une VERGE grande de vignoble et combe, sis au même endroit, aboutissant à la ruelle des Abins, aux sieurs Lepape et autres.
 S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON pour prendre connaissance des conditions. 912

A VENDRE DEUX CAPITAUX
EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE BERTRAND,

L'un de 20,000 FRANCS, constitué en rente perpétuelle, à 4 1/2 réductible à 4 0/10, formant le restant de prix de vente d'immeubles, situés en cette ville.
 Et l'autre aussi de 20,000 FRANCS, exigible dans neuf années, produisant intérêt à 4 1/2 p. c., réductible à 4, grévant avec privilège une maison à équipage avec grand jardin, située à Liège. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 973

VENTE D'IMMEUBLES
POSSÉDÉS PAR INDIVIS.

MARDI 18 AOUT 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix Chokier, en son bureau rue Mont St. Martin, n° 614, par le ministère du notaire DELEXHY, à la VENTE aux enchères des MAISONS ci après désignées:
 1^{re} Une MAISON à l'usage du commerce, occupée ci-devant par feu Madame Wasseige, portant l'enseigne de la Chaise d'Or et le n° 419, composée de deux étages avec grandes caves, magasin, fournil, cabinet, bâtiment sur le derrière et jardin y annexé.
 2^e Une MAISON de commerce, portant le n° 418, occupée par la V^e Massin.
 3^e Une MAISON cotée 417, avec porte cochère, grande cour, bâtiment sur le derrière et jardin y attenant.
 Ces trois maisons sont situées au faubourg Ste. Marguerite, à Liège.
 S'adresser pour voir les conditions de la vente à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY, rue St. Severin, dépositaire des titres de propriété. 3

VENTE PUBLIQUE
DE
BIENS RURAUX,
SITUÉS A HOLLONGNE-AUX-PIERRES.

MERCREDI 26 AOUT 1835, neuf heures du matin, on VENDRA aux enchères par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, en son étude, place St. Pierre, les IMMEUBLES ci-après; savoir:
 1^{er} Lot. — Une maison nommée la Cense Brulée, avec étable et autres bâtimens, 30 beaux peupliers et 3 bonniers environ de jardin, prés et terres, située à Hollogne aux Pierres.
 2^e Lot. — Une maison avec 9 verges de jardin et prairie et 12 beaux peupliers, située audit Hollogne, joignant au 1^{er} lot, détenue par Louis Hognoul.
 3^e Lot. — Une prairie contenant 6 verges grandes, tenue par Jean Firquet, joignant aux terres qui précèdent, aux chemins et à M. Delambert.
 4^e Lot. — Une pièce de terre contenant 16 verges, exploitée par Laurent Goffin, joignant aux chemins des Meuniers.
 5^e Lot. — Une autre pièce de terre, contenant un bonnier 17 verges grandes, située derrière le Bois du Château, joignant aux chemins et à MM. de Coune.
 6^e Lot. — Une autre pièce de terre de 7 verges grandes 12 petites, située au chemin d'Awans et de Velroux, au-dessus des caves dites Havaies des Grosses Pierres.
 7^e Lot. — Une autre terre de la contenance de 6 verges grandes une petite, joignant du couchant au chemin de Velroux, du nord au chemin des Monts.
 8^e Lot. — Une autre terre dite la Haute Wate (justice) de la contenance de 10 verges grandes 8 petites, joignant au chemin, la veuve Lohier, MM. de Coune, etc.
 9^e Lot. — Une autre terre de la contenance de 16 verges et 10 petites au Thier de Saul, joignant à M. le baron Vandestein, aux enfans Lekeu et à la chaussée.
 10^e Lot. — Une autre terre, contenant 18 verges grandes une petite, située en lieu dit à d'Hitté/Bouhon près de la Valice.
 11^e Lot. — Une autre contenant 4 verges grandes 3 petites, joignant du midi au chemin des Anes.
 12^e Lot. — Une autre contenant 4 verges grandes 14 petites, située à la Garemme au chemin des Anes.
 13^e Lot. — Une autre contenant 14 verges grandes, située en lieu dit aux six Voies, joignant à MM. Groteux, Body et Hellin.
 14^e Lot. — Une autre nommée le Bonier des Maçons, contenant 19 verges grandes, joignant à M. de Warzée et M. Rome.
 15^e Lot. — Une petite maison avec 35 verges de jardin et terre, joignant au chemin des Meuniers et au bois Deltombe.
 16^e Lot. — Une pièce de terre nommée au Chafour des Havaies des grosses Pierres, contenant 12 verges grandes deux petites.
 17^e Lot. — Une autre pièce, située derrière les grosses Pierres, contenant 26 verges grandes, joignant MM. de Lambert, Fourneau et Degive.
 18^e Lot. — Une autre pièce nommée Lecocq, au-dessus de Hollogne, contenant 3 bonniers 5 verges grandes 5 petites, sise au chemin du rivage en Hesbaye.
 19^e Lot. — Une autre pièce, située à la Valice, contenant 10 verges grandes, joignant Lacroix, Remouchamps et M. de Warzée.
 20^e Lot. — Une autre pièce, située au bois de Bierset, contenant 2 bonniers 15 verg. gr., joignant à MM. de Coune, Body, Grisard et Lambert Rigo.
 21^e Lot. — Une autre située au chemin Ste. Anne, contenant 10 verges grandes, joignant à Mlle. Rome.
 22^e Lot. — Une prairie contenant 16 bonniers 2 verges, située à Xhendremael, détenue par Lombard, Pétry et Burtin.
 23^e Lot. — Deux pièces de terre, situées à Herderen, l'une en lieu dit Longchamps et l'autre en lieu dit Subberfeldt, contenant ensemble 10 verges grandes 4 petites.
 S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 999

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 27 juillet. — Rentes, 5 1/2, 409 65 fin cour., 409 10. — Rentes, 3 p. c. 79 00, fin cour., 79 10. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 40, fin courant, 97 30. — Emprunt Guebard, 42 7/8, fin courant, 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 1/4, fin courant, 00 0/10. — Trois p. c. 26 3/4, fin courant, 00; différée, 17 0/10. — Cortès, 39 3/4. — Portugais, 00 0/10. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 000 0/10, fin cour., 000 0/10. — Empr. romain, 000 0/10, fin cour., 000 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 000 0/10. — Coupons cortès, 22 1/8.
Bourse d'Amsterdam du 27 juillet. — Dette active 55 5/8 0. — Dito, 5 1/2, 101 10, 16 00. — Dito Différée, 4 7/32 000. — Bill. de chance 24 7/8. — Syndi. d'amor. 94 5/8 00. — Dito 3 1/2 1/10, 00 0/10 000. Contrib. de guerre, 0 0/10 Bill. du trés. 6 1/2, 000 0/10. — Société de comm. 108 1/16. — Rus. et comp. 104 1/2. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8 00. — C. ch. H. 1831, 1833 99 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 70 3/8 000. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2 00 0/10. — Dan. à Lond., 0 0/10. — Rente franc. 00 0/10 000. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/10. — Dito d'Amst., 40 3/4 00. — Dito à Londr., 3 1/2, 26 1/16 00. — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 17 1/4. — Bons cortès à Londr. 36 13/16 000. — Coupons des cortès, 00. — Vienne actions de la banq., 1621 1/2. — Métalliques, 99 1/2. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000 0. — Lots de Pologne, 122 0/10 00. — Naples falcon. 00 0/10. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 0/10. — Grecs 00. — Lots Prussiens 105 1/2.

Bourse d'Anvers du 28 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 1/2 p. A		
Londres.	12 13 3/4 P	12 07 1/2	
Paris.	47 3/8	47 0/100	A 46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 9/16
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	35 0/10

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/10 P. — Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 5/8 0/10 P. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/4 et 99 P 0/10. — Espagne. Guebb., 40 3/4 00 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 P. Idem. perp. Amsterdam, 40 1/2. — Idem diff., 16 7/8 et P.

Cours après la Bourse.
 Les fonds espagnols qui étaient entièrement abandonnés au commencement de la bourse, ont repris vers la clôture, et sont restés demandés, surtout les cortès qui sont volus 36 1/4 après la cote.
 Perpétuelles, 40 1/2 A. — Cortès 36 1/4 A. — Coupons dito 000 0/10 0. — Dette différée, 16 3/4 A. — Oblig. Ardoin 00 0/10 0. — Primes à un m. dont 1 : Perpétuelles 42 0/10 P. — Cortès 39 1/2 P. — Dette diff. 17 1/2 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.
 900 bqs. riz Caroline, prix inconnu.
 425 caisses sucre Havane blond, à florins 22 entrepôt étranger.
 76 caisses sucre Havane blond ordre, à florins 21 entrep. national.
Arrivages au port d'Anvers, du 27 et 28 juillet.
 Le schooner suédois Petronella, c. Petersen, v. de Stockholm ch. de poix et goudron.
 Le bateau à vapeur anglais Tourist, c. Bridge, v. de Londres, avec 27 passagers, coton, indigo, etc.
 Le koff hanovrien Augusta Catharina, c. Dryer, v. de Pétersch. de potasse, cuivre et laine.
 Le koff danois Jonge Claes, c. Willers, v. de Toningen, ch. d'avoine.
 Le 3 mâts norvégien Neptunus, c. Barkmans, v. de Gottenbourg, ch. de bois.
 Le koff oldenbourgeois Gute Hoffning, c. Weese, v. d'Ookzyl, ch. d'avoine.
 La galéasse danoise Amphitrite, c. Brekwold, v. de St.-Petersbourg, ch. de chanvre.
 Le yacht anglais Heron, c. Delleped, ven. de Londres, en lest.
 Le hoeker prussien Gertruda, c. Pranger, v. de Cologne, ch. de terre à pipe, etc.
 Le koff oldenbourgeois Catharina, c. Klaesens, v. de Rusterzyl, ch. d'avoine.
 Le koff hanovrien Vr. Nantina, c. Zaethoff, v. d'Emden, ch. d'avoine.
 Le koff hanovrien Dorothea, c. Eeckhoff, v. de Leer, ch. d'avoine et beurre.
 Le koff hanovrien Vr. Joanna, c. Schumaker, v. de Danzig, ch. de Wédasse.
 Le koff belge Espérance, c. Saey, v. de Bremen, ch. de genièvre, vin et thé.

Bourse de Bruxelles, du 28 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/4 P. Emprunt de 48 mill., 100 7/8 P. — Actions de la société générale (5) 840 0/10 0. Société de comm. de cette ville, 120 1/2 A. Banque de Belgique (5) 113 1/2 P. Hollande. Dette active, 55 0/10 A. — Espagne. Guebard, 40 1/4. 0000. Perpét. Anvers 4 p. 1/10. Id. Amsterdam 5 p. 1/10, 40 1/2 P. — Idem Paris 3 p. 1/10, 0 0/10 0. Cortès à Londres, 36 3/8 A. 00 0. Dette différée, 17 0/10 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622.